

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Créations et suppressions d'unités

Les créations et suppressions d'unités de recherche doivent se faire en priorité pour des raisons d'évolution des projets scientifiques. Le Conseil scientifique, qui est obligatoirement consulté à leur sujet, se prononce en accordant la plus grande importance à l'avis des sections du Comité national. Il est important de respecter le calendrier d'examen de ces créations et suppressions, qui laisse le temps à chaque instance de se prononcer, en commençant par les sections.

Bruno Chaudret
Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 25 avril 2017

Votants : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention